



ENTRE L'ASIE ET LES ÉTATS-UNIS, L'INNOVATION MONDIALE ENJAMBE L'EUROPE

Les start-ups ont-elles désormais le monopole de l'innovation de rupture ? C'est à partir de cette question que Sonia Bellit et Vincent Charlet, auteurs de l'ouvrage *L'innovation de rupture, terrain de jeu exclusif des start-up ? L'industrie française face aux technologies clés* (ed. La Fabrique de l'industrie), déroulent le fil d'un questionnement bien plus vaste.

Où naissent les innovations de rupture ? Sur quels continents et dans quels types d'institutions ? Les entreprises françaises se distinguent-elles ? Qui des start-ups, des grandes entreprises ou encore de la recherche publique les font réellement émerger ? Pour y répondre, cet ouvrage propose une analyse originale de données de brevets portant sur 12 domaines technologiques, dont 8 concourent à la transition écologique. Voici ce qu'elle nous révèle.

Des pays européens en retard et une France distancée

Les pays européens accusent un retard important vis-à-vis des champions mondiaux : hormis l'Allemagne, qui figure parmi les quatre premiers déposants mondiaux de brevets dans la moitié des innovations de rupture étudiées, les autres pays européens comptent rarement parmi les leaders. La France n'apparaît pour ainsi dire jamais parmi les pays les plus actifs dans les douze domaines de l'échantillon. Face à l'Europe, une poignée de quatre pays, États-Unis, Chine, Japon et Corée du Sud, occupent très souvent les premières places du podium. Leur domination est d'autant plus frappante qu'ils concentrent systématiquement au moins la moitié des brevets déposés dans le monde et parfois jusqu'aux trois quarts (NB : l'analyse écarte volontairement les brevets purement défensifs déposés dans un seul pays, Chine en tête).

Un potentiel d'innovation *made in Europe* ?

Lorsqu'on raisonne à l'échelle de l'Union européenne, on obtient des résultats plus encourageants : dans la quasi-intégralité des domaines étudiés, le rang mondial de l'Union européenne varie entre la première et la deuxième place du podium. Mais, hormis le cas particulier des éoliennes

en mer, où elle détient près des deux tiers des brevets déposés au cours de la décennie 2010-2019, elle n'en détient jamais plus de la moitié, contrairement aux États-Unis qui conservent par exemple une large avance dans les domaines de l'ordinateur quantique et de l'ARN messenger. Par ailleurs, le leadership de l'Union européenne tient essentiellement à celui de l'Allemagne, qui tient le haut du pavé. La France ne joue pas de rôle significatif en la matière. En outre, l'étude rappelle que la Corée ou le Japon peuvent parfois faire jeu égal avec l'Union européenne toute entière.

Les grandes entreprises, pourvoyeuses de leaders d'innovations de rupture

La France partage toutefois un point commun avec les autres pays, en ce que les start-up comptent rarement parmi les principaux déposants de brevets sur chaque domaine étudié. L'ARN messenger est la seule exception relevée à cette « règle », les start-up américaines étant très présentes parmi les premiers déposants. En France, les grandes entreprises occupent ainsi souvent les premières places du podium, même si, replacées dans un cadre mondial, elles apparaissent dépassées par des « géants » beaucoup plus actifs qu'elles. En revanche, le cas français est saisissant dans la mesure où le rang tenu par les laboratoires publics et les universités est nettement plus honorable que celui des entreprises : les laboratoires français représentent entre 9 et 14 % de l'ensemble des brevets issus de la recherche publique dans le monde, se plaçant par exemple au troisième rang pour le photovoltaïque et au cinquième pour la spintronique. Il faut dire que la recherche publique française peut s'appuyer sur des établissements comme le CNRS ou le CEA, qui apparaissent souvent dans le trio de tête des déposants français.



NOTE 48 — EN LIBRAIRIE LE 7 DÉCEMBRE

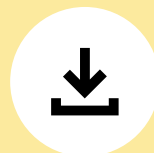
L'innovation de rupture, terrain de jeu exclusif des start-up ?

L'industrie française face aux technologies clés

Sonia Bellit et Vincent Charlet



Recevoir l'ouvrage
au format papier



Télécharger le kit média
Couverture, logo



Lire ou télécharger la Note

sur le site de la Fabrique

➔ À propos des auteurs

Docteure en économie, **Sonia Bellit** est cheffe de projet à La Fabrique de l'industrie. Ses recherches portent sur l'emploi, les politiques industrielles et l'industrie du futur.

Ingénieur de formation, **Vincent Charlet** est économiste et Délégué général de La Fabrique de l'industrie.

➔ À propos de La Fabrique de l'industrie

Laboratoire d'idées, La Fabrique de l'industrie est un lieu de réflexion et de débat sur les enjeux de l'industrie et ses liens avec la société. Elle est présidée par Louis Gallois et Pierre-André de Chalendar.